



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

aide au développement

Question écrite n° 17241

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les dispositions du projet de loi de finances pour 2003 prévoyant une augmentation de 11 % de l'aide publique au développement, faisant passer celle-ci de 0,35 % à 0,39 % du PIB. Cela constitue un effort notable bien qu'il demeure encore éloigné de l'objectif global fixé à 0,7 % du PIB. Craignant que les crédits initialement affectés à ce poste budgétaire ne soient remis en cause par le fait que le taux de croissance espéré ne sera probablement pas atteint, il le prie de bien vouloir lui indiquer s'il entend effectivement procéder à de telles annulations de crédits et, le cas échéant, par quels moyens et dans quelles conditions il envisage de les compenser.

Texte de la réponse

L'annexe jaune au projet de loi de finances pour 2003 relative à la coopération avec les Etats en développement a prévu que l'aide publique au développement atteindrait 6,1 milliards d'euros en 2003, soit un taux d'effort de l'ordre de 0,39 % du revenu national brut. Le dynamisme actuel des allègements de dettes consentis par la France à la suite d'accords en Club de Paris, notamment dans le cadre de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés, permet de confirmer que ce taux de 0,39 % sera effectivement atteint, voire même dépassé, et ce, nonobstant les mesures de régulation appliquées à certaines dotations budgétaires.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17241

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 avril 2003, page 3277

Réponse publiée le : 14 juillet 2003, page 5613